

Des voix: Oh, oh!

M. Andre: En fait, il y a des programmes de développement pour les régions dont l'économie est fondée sur l'exploitation des ressources et pour les régions centrales du Québec qui ont un taux élevé de chômage, bien plus élevé qu'en Ontario. Nous accordons ces subventions pour promouvoir l'emploi dans les régions durement touchées par le chômage. Nous sommes fiers de le faire et nous avons raison de le faire.

LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Lyle Vancief (Prince-Edward—Hastings): Monsieur le Président, le ministre a dit qu'ils sont fiers et qu'ils ont raison de le faire. Je pense qu'il admettra qu'en temps normal son personnel ministériel aurait dû consulter d'autres fabricants du même produit au Canada pour voir s'il était vraiment nécessaire qu'il y ait un autre fabricant du même produit.

Pourquoi le personnel du ministre n'a-t-il pas pris ces précautions d'usage et a-t-il consenti une subvention de près de 6 millions de dollars pour la construction d'une usine à Lavaltrie-Paroisse?

L'hon. Harvie Andre (ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie): Monsieur le Président, le personnel du ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie consulter beaucoup. Ils sont les experts de l'industrie. Ils consultent un très grand nombre de ses représentants.

Je le répète au député, il aurait dû respecter les traditions de la Chambre, et prévenir s'il voulait des réponses détaillées.

Des voix: Bravo!

* * *

LE REVENU NATIONAL

LES DÉDUCTIONS D'IMPÔT ACCORDÉES AUX SOCIÉTÉS

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre du Revenu national. Les Canadiens savent maintenant que le gouvernement n'a pas beaucoup envie de répartir le fardeau fiscal équitablement. Il y a des injustices flagrantes que les Canadiens n'ont pas à financer.

Je voudrais notamment parler des sociétés qui ont appuyé le gouvernement au sujet de l'Accord de libre-échange en faisant de la publicité à ce sujet et qui ont droit à une déduction d'impôt, alors que celles qui n'approuvaient pas la position du gouvernement et qui ont

Questions orales

fait de la publicité contre le libre-échange n'y ont pas droit. Le gouvernement fait deux poids deux mesures. Il y a une règle pour Hurting Publishers. Il y en a une autre pour la société Domtar ou pour la Banque Royale.

Comment le ministre justifie-t-il cette injustice?

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ignore d'où le député tient ces informations. La seule fois que j'ai fait une réflexion en public à ce sujet, c'est le jeudi 18 mai, et j'ai dit ceci: «Je ne peux pas dire d'une manière générale si les frais de publicité pour ou contre le libre-échange sont déductibles ou non. Il serait irresponsable de dire que les partisans du libre-échange peuvent déduire leurs frais et les adversaires ne peuvent pas. Je ne dis pas cela et ce n'est pas le cas.»

LES RÈGLES CONCERNANT LA DIVULGATION ET L'ÉQUITÉ

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, je suggère donc au ministre qu'il s'adresse à son ministère. En comité, le sous-ministre a déclaré qu'il n'était pas nécessaire de produire une preuve concrète qu'une contribution avait rapporté un revenu à une entreprise, mais que celle-ci pourrait la déduire de son impôt sur le revenu. Il me semble que ce soit encore les amis du gouvernement qui établissent les règles du jeu et que ce soient les contribuables canadiens qui en subissent les conséquences.

Le ministre dit que la situation n'est pas claire. Quand mettra-t-il fin à ce système arbitraire de récompenses et de punitions? Quand établira-t-il clairement des règles sur la divulgation complète de renseignements et sur l'équité?

Des voix: Bravo!

L'hon. Otto Jelinek (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, ce que dit la députée est absolument faux et malhonnête.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Je veux que le ministre précise très clairement qu'il n'accuse pas la députée de malhonnêteté. Il vaudra peut-être considérer que ce qu'elle a affirmé n'est pas la vérité, mais il y a une autre façon de le dire.

M. Jelinek: Monsieur le Président, je ne laissais pas entendre que la députée était une menteuse. Je dis que les faits qu'elle mentionne ne sont pas les faits réels.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le ministre pourrait peut-être se reprendre.